



Les 15 déchèteries de Nîmes Métropole sont mises à disposition des particuliers, entreprises et associations (sous certaines conditions) pour recevoir les déchets spécifiques : encombrants, déchets verts, gravats, déchets dangereux tels que piles, lampes et restes de produits chimiques.

[Connaître les jours d'ouverture et horaires des déchèteries>>](#)

[Consultez le mémotri spécial déchèterie >>](#)

L'accès aux déchèteries de Nîmes Métropole s'effectue par lecture automatique de plaque d'immatriculation. Une fois inscrit, les usagers peuvent accéder à l'ensemble des 15 déchèteries de Nîmes Métropole¹.

Chaque usager doit déclarer son ou ses véhicules sur son [espace personnel](#). Il est possible de déclarer l'ensemble des véhicules rattachés à un même foyer, une association ou à une entreprise. Le quota de passages attribué est valide pour l'ensemble des véhicules déclarés.

Anticipez votre venue

Inscrivez-vous en ligne :

- 1- Inscrivez-vous [ici](#). Vous recevrez un mail de confirmation pour vous authentifier.
- 2- Authentifiez-vous et créez votre mot de passe. Vous recevrez un mail de confirmation de la création de votre espace perso.
- 3- Connectez-vous à votre espace perso et complétez vos informations
- 4- Déclarez votre véhicule en fournissant votre carte grise et votre justificatif de domicile. Vous recevrez un mail de confirmation de l'enregistrement de votre/vos véhicules.

Vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire :

- Contactez-nous au 0800 420 420 : du lundi au vendredi 8h30-12h/14h-17h
- dctdm@nimes-metropole.fr
- Rendez-vous à l'Espace accueil usagers au 8 rue Régale à Nîmes : du mardi au samedi 10h-13h/14h-18h

Avez-vous bien pensé à tout ?

- Avant de jeter, pensez au réemploi et donnez une seconde vie à vos objets en les apportant dans une ressourcerie ou dans les espaces réemploi présents sur les déchèteries de Bouillargues, Caveirac et Saint-Gilles/Général. [Voir la liste des partenaires du réemploi >>](#)
- Consultez le [mémotri spécial déchèterie](#) de Nîmes Métropole
- Consultez [Connaître les jours d'ouverture et horaires des déchèteries>>](#)
- Attention horaire d'été : du 1^{er} juin au 31 août 6h – 13h30 selon les mêmes jours d'ouverture. Sauf à la déchèterie de Garons 8h-12h du lundi au samedi.

¹ Les habitants des communes ci-dessous sont également autorisés à fréquenter les déchèteries des Communautés de communes limitrophes sous réserve de respecter leur règlements intérieur et conditions d'accès :

- Saint-Chaptes : accès à la déchèterie de Garrigues-Sainte-Eulalie gérée par la Communauté de Communes du Pays D'Uzès
- Sernhac : accès à la déchèterie de Meynes gérée par la Communauté de Communes du Pont du Gard
- Domessargues, Maussargues, Montagnac et Moulézan : accès à la déchèterie de Saint-Bénézet gérée par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.
- De la même façon, Bourdic et Blauzac (appartenant le Communauté de communes du Pays d'Uzès) : accès autorisé à la déchèterie de Sainte-Anastasie.
- De la même façon, Parignargues (appartenant à la Communauté de communes de Sommières) : accès autorisé à la déchèterie de La Rouvière.

Pour rappel, les déchèteries permettent d'éviter le dépôt sauvage de déchets, nuisible pour l'environnement et passible de sanctions. Elles sont également soumises à une réglementation exigeante en faveur de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement. Une fois triés, les déchets sont amenés vers des [centres de valorisation et de traitement](#).